



# Retraités Cheminots



<http://www.fo-cheminots.com/retraites.html>

## Lettre aux Retraités

### Les vacances sont finies, les revendications demeurent !

#### Evolution des prix depuis janvier 2013

Prix :

2013 : + 0,9 %

2014 : + 0,1%

2015 : + 0,2%

(chiffre INSEE )

Janvier 2016 :	- 1%
Février 2016 :	+ 0,3%
Mars 2016 :	+ 0,7%
Avril 2016 :	+ 0,1%
mai 2016 :	+ 0,4%
Juin 2016 :	+ 0,1%
Juillet 2016 :	- 0,4%
août 2016 :	
Septembre 2016 :	
octobre 2016 :	
Novembre 2016 :	
Décembre 2016 :	
<b>Cumul</b>	<b>+ 0,2%</b>

#### Evolution des pensions :

- 1,3 % au 1er avril 2013 ( moins 0,3% de CASA)
- 0,1% au 1er octobre 2015

La rentrée est arrivée. C'est le moment de faire le point sur les dossiers qui ont été suspendus durant la trêve estivale.

Il y a bien sûr les sujets spécifiques aux retraités mais également ceux concernant les actifs. Il n'est pas nécessaire de rappeler qu'à Force Ouvrière nous considérons les retraités comme faisant partie à part entière du salariat (titulaire d'une retraite de salarié, bien sûr). C'est pourquoi nous mettons en place les structures nécessaires à l'accueil des retraités et qu'à Force Ouvrière nous incitons fortement nos adhérents à maintenir leurs adhésions lors de leur départ en retraite.

Pour ce qui est des cheminots, dès le 15 septembre, une journée de mobilisation est organisée. En effet :

- Le RH 0077 (conditions de travail) a été liquidé, la nouvelle réglementation est une véritable régression et nous exigeons donc le retour au RH0077.
- La loi portant Réforme Ferroviaire promulguée depuis deux ans maintenant démontre si besoin en était que la SNCF, entreprise de service public, est éclatée en 4 entités dans une logique de mise en concurrence.



En ce qui concerne l'interprofessionnelle : la loi travail a été adoptée à coups de 49/3 successifs. Force Ouvrière s'oppose toujours à celle-ci et nous en demandons son abrogation. Nous considérons au même titre que l'ensemble des salariés de ce pays, qu'elle s'applique de fait, aux Cheminots du nouveau GPF SNCF.

Venons-en maintenant aux dossiers retraités : c'est essentiellement le pouvoir d'achat que les pouvoirs publics attaquent. Des augmentations d'impôts à répétition ont provoqué pour certains foyers fiscaux un effet de seuil dévastateur entraînant une multiplication de hausses pouvant atteindre des sommes importantes.

En ce qui concerne les revalorisations de pension : après être passé d'une augmentation au 1<sup>er</sup> janvier, puis au 1<sup>er</sup> avril, nous en sommes aujourd'hui au 1<sup>er</sup> octobre : 9 mois de perdus chaque année !

Alors quelle sera l'augmentation après plusieurs années de blocage des pensions (sauf en 2015 où l'augmentation a été de moins d'un euro par mois pour la plupart des retraités.) ?

D'ores et déjà, pour le 1<sup>er</sup> octobre de cette année, le gouvernement annonce un nouveau blocage des pensions ! Il considère que les retraités sont des nantis ! Ainsi la confédération Force Ouvrière prendra l'initiative en ce mois de septembre d'un colloque sur le pouvoir d'achat des retraités et d'une action marquante le 29 septembre, avant l'échéance du 1<sup>er</sup> octobre.

Tenez-vous prêts !

## Déclaration commune intersyndicale CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF, UNL, FIDL

Les organisations syndicales de salariés et de jeunesse (CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF, UNL, FIDL) ont pris acte et dénoncent la nouvelle utilisation du 49-3, véritable déni de démocratie, pour faire passer le projet de loi travail. C'est bien la preuve, si celle-ci était nécessaire, que ce texte de régression sociale reste minoritaire. Soutenues par une large majorité de la population, elles réaffirment leur opposition à ce projet et la nécessité de nouveaux droits pour les salariés, privés d'emploi, étudiants, lycéens, retraités. Ce sont encore plus d'un million qui ont participé à la votation citoyenne et signifié leur rejet de ce projet. Les nombreux rassemblements et manifestations de ces derniers jours, notamment le 5 juillet, ont réunis plusieurs dizaines de milliers de participants.

Les organisations syndicales et de jeunesse dénoncent les conditions contraignantes de manifestations qui ont empêché certaines d'y participer. Elles réaffirment que la liberté de manifester doit rester un droit.

.Les mobilisations initiées depuis quatre mois n'ont pas été entendues par ce gouvernement.



Qu'à cela ne tienne ! La détermination, malgré le passage en force à l'assemblée nationale, reste intacte et toute la période estivale sera l'occasion de la rappeler. Nombre d'initiatives locales, sur tout le territoire, sont déjà prévues et organisées de manière unitaire

Les organisations syndicales et de jeunesse invitent l'ensemble des salariés, privés d'emploi, étudiants, lycéens, retraités à adresser une carte postale au président de la République pour lui assurer qu'ils seront toujours mobilisés à la rentrée !

Les organisations (CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF, UNL, FIDL) donnent rendez-vous à l'ensemble des salariés, privés d'emploi, étudiants, lycéens, retraités pour une journée d'actions et d'initiatives le 15 septembre pour obtenir l'abrogation de la loi Travail et conquérir de nouvelles garanties et protections collectives. Elles se retrouveront pour faire le point le 31 août.



## Communiqué

### Les retraités poursuivent la mobilisation

Les 9 organisations de retraités se sont rencontrées le 23 juin pour faire le bilan des actions communes engagées, en particulier les 10 mars et 9 juin 2016 pour la défense du pouvoir d'achat des retraités. Elles se félicitent de la mobilisation lors de ces journées dans près de 90 départements et des multiples actions réalisées : manifestations, rassemblements, délégations, conférences de presse.

Elles déplorent que la rencontre du 3 mai avec les représentants du cabinet de Michel Sapin n'aient pas permis d'avancer sur :

- le rétablissement de la ½ part fiscale supplémentaire pour tous les parents isolés,
- le retour à l'exonération des majorations familiales pour les parents d'au moins 3 enfants,

Elles revendiquent :

- le retour à une revalorisation annuelle des pensions au 1<sup>er</sup> janvier **indexée sur l'évolution du salaire moyen**, comme antérieurement aux décrets Balladur de 1993.
- pas de pension inférieure au SMIC revalorisé, pour une carrière complète,
- le maintien des pensions de réversion et la suppression des conditions de ressources,
- le rattrapage du pouvoir d'achat perdu sur les retraites de base comme complémentaires et les pensions du secteur public (pas de revalorisation du point d'indice applicable aux retraités),

Elles se félicitent des nombreux contacts avec les élus, suite au courrier qui leur avait été adressé, et qui vont se poursuivre tout au long de la session budgétaire, en particulier sur l'élaboration de la loi de finances et celle de financement de la Sécurité sociale. Elles se sont engagées à faire connaître largement les réponses reçues –ou pas- à cette occasion.

Elles ont trouvé particulièrement scandaleux que l'on puisse contraindre la décision des élus à partir de la simple publication des travaux du Conseil d'Orientation des Retraites pour **annoncer un nouveau gel des retraites au 1<sup>er</sup> octobre**, les technocrates préemptant en quelque sorte la décision des politiques.

Les organisations sont d'ores et déjà décidées à relancer la mobilisation des retraités à la rentrée avec une campagne de diffusion de tracts sur les marchés pendant la dernière quinzaine de septembre et une action marquante le 29 septembre, avant l'échéance du 1<sup>er</sup> octobre.

Enfin, afin de réfuter une campagne présentant les 16 millions de retraités comme des nantis, elles prévoient d'organiser avant la fin de l'année un colloque sur le pouvoir d'achat de retraités.

Paris, le 1<sup>er</sup> juillet 2016.

## **InFO Conso :** **Chèque de banque : prudence**

Tout particulièrement recommandé lors des ventes de véhicules entre particuliers, le chèque de banque, plus sûr qu'un chèque ordinaire, nécessite toutefois d'être très prudent afin d'éviter les arnaques !

Il est indispensable pour le vendeur de pouvoir vérifier la validité du chèque qui va lui être remis auprès de la banque émettrice.

En conséquence, au moment de fixer le jour du rendez-vous pour votre transaction, choisissez un jour et un horaire où les banques sont ouvertes (ni un jour férié, ni le week-end) et refusez de le décaler à un jour férié ou le week-end.



### **Les vérifications à effectuer...**

Demandez dès la prise de rendez-vous, les coordonnées de la banque qui émet le chèque de banque et vérifiez-les dans l'annuaire. Vous ne pourrez en effet le jour de la transaction, ni vous fier au numéro de téléphone figurant sur le chèque, ni à celui que vous indiquera l'acheteur, car en cas d'arnaque c'est bien entendu un complice qui vous donnera le change au numéro en question.

Le jour de la transaction, essayez d'aller à l'agence bancaire avec l'acheteur pour retirer le chèque de banque avec lui, ou vous faire confirmer sur place que c'est bien cette banque qui l'a émis. Si ce n'est pas possible, appelez le numéro de téléphone de la banque que vous aurez vous-même trouvé : indiquez-lui le numéro du chèque, le montant et le nom du bénéficiaire pour qu'elle puisse vérifier l'opération et qu'il ne s'agit pas d'un chèque de banque volé.



Par ailleurs, regardez le chèque de banque en transparence et vérifiez qu'il comporte bien le filigrane de sécurité (comme sur les billets de banque). Ce filigrane est intégré au papier et non imprimé : au dos vous devez pouvoir lire

en transparence « Chèque de banque » avec un dessin de la semeuse de chaque côté (voir ci-dessous).

Enfin, vérifiez également le bon état du chèque : des tâches, des traces de grattage ou de lavage, des écritures différentes... doivent vous faire douter et vous faire refuser le chèque.